UTILISATION ACCRUE DU COUVRE-VISAGE ET AUTOÉVALUATION QUOTIDIENNE AVANT DE SE PRÉSENTER AU TRAVAIL

COUVRE-VISAGE :

- Tous les employés, visiteurs et entrepreneurs **de l'Ontario sont tenus** de porter un couvre-visage dans les lieux de Postes Canada dans toute situation ou tout endroit où la distanciation physique ne peut être respectée, même brièvement.
- Dans les autres régions du pays où les autorités locales ou provinciales ont déterminé que le taux de propagation de la COVID-19 dans la collectivité est élevé (comme dans les zones rouges au Québec), il est **fortement recommandé** à tous les employés, visiteurs et entrepreneurs de porter un couvre-visage lorsqu'ils se trouvent dans les lieux de Postes Canada. Cela comprend toute situation ou tout endroit où la distanciation physique ne peut être respectée, même brièvement.
- On **recommande** à tous les employés, visiteurs et entrepreneurs qui travaillent dans d'autres secteurs de porter un couvre-visage dans toute situation ou à tout endroit où la distanciation physique ne peut être respectée, même brièvement.
- Tous les employés, visiteurs et entrepreneurs au Canada doivent garder un couvre-visage avec eux en tout temps lorsqu'ils se trouvent dans les locaux de Postes Canada. Cette mesure permet à toutes les personnes de mettre leur couvre-visage rapidement lorsque la distanciation physique devient soudainement difficile ou impossible à respecter, par exemple :
  - un employé des Opérations qui descend d'un L7 alors que d'autres employés s'approchent ou sont à proximité;
  - entrer dans le bureau d'un superviseur;
  - entrer dans une toilette ou en sortir lorsqu'il est impossible de savoir si quelqu'un d'autre se trouve de l'autre côté de la porte.

AUTOÉVALUATION QUOTIDIENNE DES SYMPTÔMES DE LA COVID-19

- Tous les employés au Canada **doivent maintenant effectuer une autoévaluation chaque jour** avant de se présenter au travail. En vertu de cette évaluation, qui est fondée sur un outil d'autoévaluation des symptômes de la COVID-19 de l'Agence de la santé publique du Canada, posez-vous les questions suivantes chaque jour avant de vous présenter au travail :

  1. Ai-je des symptômes de la COVID-19?
  - apparition ou aggravation de toux;
  - essoufflement ou difficulté respiratoire;
  - température égale ou supérieure à 38 °C;
  - sensation de fièvre;
  - frissons;
  - fatigue ou faiblesse;
  - douleurs musculaires ou courbatures;
  - perte de l'odorat ou du goût;
  - mal de tête;
  - symptômes gastro-intestinaux (douleur abdominale, diarrhée, vomissements);
  - malaises intenses.

  2. Ai-je voyagé à l'extérieur du Canada au cours des 14 derniers jours?

  3. Ai-je eu des contacts rapprochés avec un cas probable ou confirmé de COVID-19?

  Si vous avez répondu **OUI** à l'une ou l'autre de ces questions :

- Ne vous présentez pas au travail. Communiquez avec votre chef d'équipe et dites-lui que vous ne pouvez pas être au travail. Communiquez avec un professionnel de la santé ou la santé publique de votre région pour savoir si vous devez vous isoler ou passer un test de dépistage de la COVID-19.